AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :
ÉDITION SPÉCIALE

ABONNEMENT ANNUEL : 15 F

Produits pesticides conseillés en 1963

(Les doses sont exprimées, sauf indications contraires, en grammes de matière active par hl. d'eau).

1 - Liste des Produits homologués

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :
- H.C.H. : 100 g.
- Lindane : 12 g.
- D.D.T. : 100 g.

Anthonome du poirier :
- D.D.T. : 100 g.
- Lindane : 12 g.

Carpocapse des pommes et des poires :
- Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic.
- D.D.T. (produit à 50 % de matière active) : 125 g.
- D.D.T. émulsion : 100 g.
- D.D.D. : 125 g.
- Méthoxychlore : 125 g.
- Parathion éthyle : 25 g.
- Parathion méthyle : 30 g.
- Oléoparathion : 20 g.
- E.P.N. : 25 g.
- Malathion : 75 g.
- Diazinon : 30 g.
- Azinphos : 40 g.
- Carbaryl (anciennement sevin) : 75 g.

Tordeuse orientale du pêcher :
- D.D.T. (poudre mouillable à 50 %) : 150 g.
- D.D.T. émulsion : 120 g.
- Parathion : 25 g.
- Oléoparathion : 20 g.

Pucerons :
- Nicotine : 150 g.
- H.C.H. émulsion : 200 g.
- Lindane émulsion : 30 g.
- Quassia amara (Puceron vert farineux du pêcher).
- Parathion éthyle : 20 g.
- Parathion méthyle : 30 g.
- Malathion : 75 g.
- Diazinon : 25 g.
- Azinphos : 40 g.
- Prothoate (anciennement triméthoate) : 30 g.
- Isolan : 6 g.
- Déméton méthyle : 50 g.
- Déméton méthyl i : 25 g.
- Endothion : 50 g.
- Phosphamidon : 20 g.
- Morphothion : 50 g.
- Diméthoate : 30 g.

Acariens :
- Parathion éthyle : 25 g.
- Parathion méthyle : 30 g.
- Diazinon : 25 g.
- E.P.N. : 25 g.
- Malathion : 75 g.
- Azinphos : 40 g.
- Déméton méthyle : 50 g.
- Déméton méthyl i : 25 g.
- Morphothion : 50 g.
- Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g.
- Chlorfenizon : 50 g.
- Chlorbenside : 50 g.
- Fenizon : 25 g.
- Tetradifon : 25 g.

Mouche méditerranéenne des fruits :
- Malathion : 100 g.
- Diethyl diphényl dichloréthane : 175 g.
- Trichlorfon : 100 g.
- D.D.T. : 250 g.
- Méthoxychlore : 250 g.
- Diméthoate : 30 g.

2. — MALADIES

Tavelures :
- Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Oxyde cuivreux, 250 g de cuivre (dose maximum).
- Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant.
- Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.).
- Captane : 150 g.
- Zinèbe : 200 g.
- Zirame : 180 g.
- Thirame : 200 g.
- Thiocyanodinitrobenzène : 135 g.
- Dichlone : 50 g.

Oïdium :
- Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant.
- Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.).
- Soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose max.).
- Dinitrophénylcrotonate : 25 g.

Cloque du pêcher :
- Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux, Sulfate basique de cuivre : 250 g de cuivre métal.
- Acétate neutre de cuivre : 1 à 2 kg.
- Captane : 125 g.
- Zirame : 175 g.
- Ferbame : 175 g.
- Thirame : 175 g.
- Association de zirame et de cuivre : 75 g de zirame et 165 g de cuivre.

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

- Huiles de goudron : 6 à 7 l. 5 de produit commercial suivant la teneur en huile.
- Huiles de pétrole : 3 à 4 l. de produit commercial suivant la teneur en huile.
- Colorants nitrés : 600 g.
- Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial.
- Oléoparathions : 1 l. 5 de produit commercial.
- Oléomalathions : 3 l. de produit commercial.

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles de goudron et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 100 à 150 g d'arsenic.
Parathion éthyle : 20 g.
Parathion méthyle : 30 g.
Diazinon : 25 g.
Malathion : 75 g.
Azinphos : 40 g.

Poudrage :

D.D.T.
Roténone.
Parathion éthyle.
Parathion méthyle.
Diazinon.
Malathion.

Acariens :

Parathion éthyle : 25 g.
Parathion méthyle : 30 g.
Diazinon : 25 g.
E.P.N. : 25 g.
Malathion : 75 g.
Azinphos : 40 g.
Prothoate (anciennement triméthoate) : 30 g.
Déméton méthyle : 50 g.
Déméton méthyl i : 25 g.
Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g.
Chlorfenizon : 50 g.
Fenizon : 25 g.
Chlorbenzide : 50 g.
Tétradifon : 25 g.

2. — MALADIES

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal.
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1.000 g.
Captane : 175 g.
Zinèbe : 250 g.
Association de zinèbe et d'oxychlorure de cuivre : 75 g de zinèbe et 187,5 g de cuivre.

Black-rot :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal.
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1.000 g.
Captane : 175 g.
Zinèbe : 250 g.
Association de zinèbe et de cuivre : 75 g de zinèbe et 187,5 g de cuivre.

Oïdium :

Soufres en poudrage.
Soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) 2 kg de soufre pur.
Soufres micronisés : 1 kg de soufre pur.
Soufres dispersés : 1 kg de soufre pur.
Dinitrophénylcrotonate : 30 g.

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

Huiles de goudron : 6 à 7 l. 5 de produit commercial suivant la teneur en huile.
Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial.
Oléoparathions : 1 l. 5 de produit commercial.
Oléomalathions : 3 l. de produit commercial.

Excoriose :

Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial.
Colorants nitrés : 600 g.
Arsénite de soude : 1.250 g d'arsenic.

Esca :

Arsénite de soude : 1.250 g d'arsenic.

C. - POMMES DE TERRE

Doryphore :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 170 g d'arsenic.
Arséniate de chaux : 140 g. d'arsenic.
Arséniate d'alumine naissant : 120 g d'arsenic.
Roténone : 10 g.
D.D.T. : 50 à 80 g.
D.D.D. : 75 g.
Chlordane : 100 g.
Lindane : 8 g.
Dieldrine : 10 g.
Camphènes chlorés : 150 g.
Heptachlore : 60 g.

Poudrage :

Roténone : 100 g de matière active à l'ha.
D.D.T. : 1.500 g de matière active à l'ha.
Chlordane : 1.250 g de matière active à l'ha.
Lindane : 100 g de matière active à l'ha.
Dieldrine : 120 g de matière active à l'ha.
Camphènes chlorés : 1.500 g de matière active à l'ha.
Heptachlore : 750 g de matière active à l'ha.

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal.
Zinèbe : 200 g.
Manèbe : 160 g.
Association de zinèbe et d'oxychlorure de cuivre : 60 g de zinèbe et 150 g de cuivre.
Association de zirame et cuivre : 75 g de zirame et 160 g de cuivre.

D. - COLZA

Petite altise du colza :

D.D.T. et D.D.D. :
600 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
800 g de matière active à l'ha en poudrage.
H.C.H. : 1.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.300 g de matière active à l'ha en poudrage.
Lindane : 120 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
160 g de matière active à l'ha en poudrage.
Dieldrine : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
280 g de matière active à l'ha en poudrage.
Toxaphène et polychlorocamphane :
1.700 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
2.300 g de matière active à l'ha en poudrage.
Parathion : 130 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
180 g de matière active à l'ha en poudrage.
Malathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
700 g de matière active à l'ha en poudrage.

Grosse Altise, Méligèthe :

D.D.T. et D.D.D. :
900 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.200 g de matière active à l'ha en poudrage.
H.C.H. : 1.500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
2.000 g de matière active à l'ha en poudrage.
Lindane : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
275 g de matière active à l'ha en poudrage.
Toxaphène et polychlorocamphane :
2.250 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
3.000 g en matière active à l'ha en poudrage.
Dieldrine : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
400 g de matière active à l'ha en poudrage.
Parathion : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
275 g de matière active à l'ha en poudrage.
Malathion : 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
900 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des tiges :

H.C.H. : 2.400 g de matière active à l'ha en pulvérisation.

Lindane : 3.200 g de matière active à l'ha en poudrage.
300 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
400 g de matière active à l'ha en poudrage.

Toxaphène et polychlorocamphane :
4.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
5.000 g de matière active à l'ha en poudrage.

Dieldrine : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
700 g de matière active à l'ha en poudrage.

Parathion : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
400 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des siliques :

Lindane : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
600 g de matière active à l'ha en poudrage.

Toxaphène et polychlorocamphane :
4.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
5.000 g de matière active à l'ha en poudrage.

Dieldrine : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.200 g de matière active à l'ha en poudrage.

Parathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
600 g de matière active à l'ha en poudrage.

E. - DÉSINFECTION FONGIQUE DES SEMENCES DE CÉRÉALES

Carie du blé :
- Sels de cuivre.
- Produits organo-mercuriques.
- Formol.
- Hexachlorobenzène.
- Quintozène.
- Oxyquinoléate de cuivre.
- Cuprobame.
- Carbatène.
- Manèbe.

Charbon de l'avoine. Charbon couvert de l'orge :
- Formol.
- Produits organo-mercuriques.

Helminthosporiose de l'orge :
- Produits organo-mercuriques.

Fusariose et Septoriose :
- Sels de cuivre.
- Produits organo-mercuriques.
- Oxyquinoléate de cuivre.
- Captane.
- Thirame.
- Dérivés quinoniques.
- Manèbe.

F. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :
- Nicotine : 150 g.
- Lindane : 30 g.
- Parathion éthyle : 20 g.
- Parathion méthyle : 30 g.
- Malathion : 75 g.
- Diazinon : 25 g.
- Azinphos : 40 g.
- Prothoate : 30 g.

Acariens :
- Parathion éthyle : 25 g.
- Parathion méthyle : 30 g.
- Diazinon : 25 g.
- E.P.N. : 25 g.
- Malathion : 75 g.
- Azinphos : 40 g.
- Prothoate (anciennement triméthoate) : 30 g.
- Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g.
- Chlorfenizon : 50 g.
- Chlorbenside : 50 g.
- Fenizon : 25 g.
- Tétradifon : 25 g.

Mouche de l'asperge :
- Diazinon : 30 g.
- Diméthoate : 30 g.
- Endothion : 50 g.

G. - BETTERAVES

Mouche de la betterave :
- Lindane : 300 g de matière active à l'ha.
- Dieldrine : 400 g de matière active à l'ha.
- Toxaphène : 1.500 g de matière active à l'ha.
- Chlordane : 1.000 g de matière active à l'ha.
- Heptachlore : 1.000 g de matière active à l'ha.
- Parathion : 150 g de matière active à l'ha.
- Diazinon : 150 g de matière active à l'ha.
- Trichlorfon : 300 g de matière active à l'ha.
- Azinphos : 250 g de matière active à l'ha.
- Endothion : 600 g de matière active à l'ha.
- Diméthoate : 250 g de matière active à l'ha.

H. - TRAITEMENTS INSECTICIDES DES SOLS

Taupins, Vers blancs :
- H.C.H. : 15 kg de matière active à l'ha.
- Lindane : 1,5 kg de matière active à l'ha.
- Chlordane : 8 kg de matière active à l'ha.
- Parathion : 10 kg de matière active à l'ha.
- Aldrine : 4 kg de matière active à l'ha.
- Heptachlore : 3 kg de matière active à l'ha.

Restrictions en ce qui concerne l'H.C.H. :

Les traitements avec des spécialités à base d'H.C.H. ne peuvent être effectués que sur les sols appelés à porter les cultures suivantes :
- — Pépinières permanentes (arbres, arbustes, vignes ou plantes ornementales),
- — Cultures ornementales et florales permanentes,
- — Cultures fruitières et vignes (à condition qu'aucune culture intercalaire ne soit effectuée),
- — Jeunes plantations d'essences forestières,
- — Houblonnières (à condition que les traitements soient effectués avant leur installation),
- — Maïs, si l'assolement ne comprend que le maïs et d'autres céréales.

2 - Liste des Produits en autorisation provisoire de vente

(Ces produits bien qu'efficaces sont encore en étude ; les doses d'emploi sont sujettes à modifications).

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Carpocapse des pommes et des poires :
- Phosphamidon : 40 g.
- Diethion : 100 g.
- Fenthion : 75 g.

Tordeuse orientale du pêcher :
- Carbaryl (anciennement sevin) : 120 g.
- Trichlorfon : 120 g.

Pucerons :
- Isochlorthion : 50 g.
- Azidithion : 75 g.
- Carbophénothion : 30 g.
- Diethion : 60 g.
- Fenthion (anciennement mercaptophos) : 50 g.
- Chlorthiépin : 60 g.
- Mevinphos : 50 g.
- Diméthoate : 30 g.
- Vamidothion : 50 g.
- Oxydéméton méthyle : 25 g.
- Formothion : 40 g.

Acariens :
- Chlorobenzilate : 25 g.
- Dioxathion : 25 g.
- Prothoate (anciennement triméthoate) : 30 g.
- Diethion : 50 g.
- Carbophénothion : 30 g.
- Phenkapton : 20 g.
- Dapacryl : 40 g.

Diméthoate : 30 g.
Vamidothion : 50 g.
Oxydéméton méthyle : 25 g.
Formothion : 40 g.

Mouche méditerranéenne des fruits :
Fenthion : 100 g.

2. — MALADIES

Tavelures :
Oxyquinoléate de cuivre : 60 g.
Doguadine : 100 g.
Carbatène : 200 g.
Manèbe : 160 g.
Mancozèbe : 160 g.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :
D.D.T. : 100 g.
D.D.D. : 75 g.
E.P.N. : 50 g.
Mévinphos : 50 g.
Carbaryl (anciennement sevin) : 120 g.
Chlorthion : en poudrage.

Acariens :
Chlorobenzilate : 25 g.
Dioxathion : 25 g.
Diethion : 50 g.
Phenkapton : 20 g.
Dapacryl : 40 g.
Carbophénothion : 30 g.
Diméthoate : 30 g.
Vamidothion : 50 g.
Oxydéméton méthyle : 25 g.
Formothion : 40 g.

2. — MALADIES

Mildiou :
Phaltane : 100 g.
Manèbe : 360 g.
Mancozèbe : 360 g.
Association de carbatène et de cuivre : 48 g de carbatène et 144 g de cuivre.
Association de zinèbe et de cuivre (autre qu'oxychlorure) : 75 g de zinèbe et 180 g de cuivre.
Association de métirame de zinc et de cuivre : 80 g de métirame de zinc et 150 g de cuivre.
Association de cyanurate de cuivre et de zinèbe : 600 g de cyanurate de cuivre et 100 g de zinèbe.

Oïdium :
Dinitrophénylcrotonate : en poudrage.

Black-rot :
Manèbe : 360 g.
Phaltane : 100 g.

C. - POMMES DE TERRE

Mildiou :
Phaltane : 150 g.
Mancozèbe : 160 g.
Association de carbatène et de cuivre : 48 g de carbatène et 144 g de cuivre.

Doryphore :
Carbaryl (anciennement sevin) : 75 g.
Phosphamidon : 30 g.
Chlorthiepin : 40 g.
600 g à l'ha en poudrage.

D. - COLZA

Petite altise du colza :
Diazinon : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
200 g de matière active à l'ha en poudrage.
Chlorthiepin : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
200 g de matière active à l'ha en poudrage.

Grosse altise, Méligèthe :
Heptachlore : 750 g de matière active à l'ha en pulvérisation et en poudrage.
Diazinon : 220 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
300 g de matière active à l'ha en poudrage.
Chlorthiepin : 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
300 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des tiges :
Diazinon : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
700 g de matière active à l'ha en poudrage.
Chlorthiepin : 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
500 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des siliques :
Diazinon : 800 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.100 g de matière active à l'ha en poudrage.
Chlorthiepin : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
800 g de matière active à l'ha en poudrage.
Pyréthrine : 14 g de matière active à l'ha en pulvérisation.

E. - BETTERAVES

Pucerons :
Déméton méthyle : 50 g.
Déméton méthyl i : 25 g.
Oxydéméton méthyl : 25 g.
Endothion : 50 g.
Phosphamidon : 25 g.
Mevinphos : 50 g.
Formothion : 40 g.
Diméthoate : 30 g.
Vamidothion : 50 g.
Prothoate (anciennement triméthoate) : 30 g.
Azinphos : 40 g.
Azidithion : 75 g.
Carbophénothion : 30 g.
Diéthion : 60 g.
Parathion éthyle : 20 g.
Parathion méthyle : 30 g.
Malathion : 75 g.
Diazinon : 25 g.
Fenthion (anciennement mercaptophos) : 50 g.
Isolan : 12 g.
Lindane : 30 g.
Chlorthiepin : 60 g.
Chlorthion en poudrage.

Mouche de la betterave :
Mevinphos : 40 g de matière active à l'ha.
Phosphamidon : 250 g de matière active à l'ha.
Formothion : 500 g de matière active à l'ha.

F. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :
Isochlorthion : 50 g.
Mevinphos : 50 g.
Diethion : 60 g.
Carbophénothion : 30 g.
Fenthion (anciennement mercaptophos) : 50 g.
Chlorthiepin : 60 g.
Chlorthion : en poudrage.

Acariens :
Chlorobenzilate : 25 g.
Dioxathion : 25 g.
Diethion : 50 g.
Carbophénothion : 30 g.
Phenkapton : 20 g.
Dichlorophényltrichloréthanol : en poudrage.

Mouche de l'asperge.
Formothion : 50 g.

(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N.B. - Cette note devra être soigneusement conservée les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année.

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles — *Directeur-Gérant : L. BOUYX*